

COMMUNE DE RECOLOGNE**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 01 septembre 2023**

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 01 septembre 2023 dans la salle du conseil à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur le Maire, sur convocation en date du 28 Août 2023 pour la session ordinaire.

Etaient présents : Daniel MEYER, Annie ROUSSELOT, Jean-Pierre BRUCKERT, Clément DIETRICH, Sylviane CHLOPINSKI, Michèle BOUDAUX, Anne MARTINEZ, Franck VERIN, Jérôme DEMOULIN, Jacqueline TORRES, Louis-Victor GERDIL,

Excusés : Frédéric CHATELAIN, Sophie GUENARD, Yasmine ROUX, Magalie PIERRAT

Secrétaire de séance : Annie ROUSSELOT

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- Décision modificative du budget

ORDRE DU JOUR

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 1) Approbation du PV de la séance précédente
- 2) Marché de travaux de calibrage et d'accessibilité : rue des Granges et chemin de la Chaux
- 3) Décision modificative du budget
- 4) Devis
- 5) Questions diverses

CERTIFICATS URBANISME

- Me Collas, parcelle AA111, 15 rue des Masey
- Me Roussel, parcelle AA127, 64 Grande Rue
- Baptiste Conscience, parcelle ZI 53, 2 Route de Saint-Vit

DECLARATIONS PREALABLES

- M. Billard Jean-Jacques, Parcelle AA 26, 8 route de Chevigney, pour une piscine hors-sol
- Mme Richardet Patricia, parcelle AB140, 33 Grande Rue, pour un abri de jardin

APROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2023 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**TRAVAUX DE CALIBRAGE ET D'ACCESSIBILITE DE VOIRIE RUES DES GRANGES ET DU FER A CHEVAL —
CHEMIN DE LA CHAUX**

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'enveloppe prévisionnelle de ces travaux pour un montant de 249 749.80 € HT soit 299 699.76 € TTC ;
- De valider l'ensemble des dépenses attachées à cette opération pour un montant global de 260 325.30 € HT soit 312 390.36 € TTC selon le détail suivant :
 - Montant des travaux : 249 749.80 € HT (299 699.76 € TTC)
 - Prestations intellectuelles (ACT-DET-AOR) du cabinet ACESTI : 8 500.00 € HT (10 200.00 € TTC)
 - Réglementation canalisation et réseaux : 1 400.00 € HT (1 680.00 € TTC)
 - Dématérialisation E-marché : 85.00€ HT (102.00 € TTC)
 - Publicité : 590.50 € HT (708.22 € TTC) ;

- D'autoriser le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprises Colas, dont l'offre a été considérée comme économiquement la plus avantageuse et de procéder à une négociation ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

- Compte 2152 op 65 (installation de voirie) : + 15 000€
- Compte 2181 (installation générale) : -15 000€

Dans le cadre de la fongibilité des crédits, le Maire informe le Conseil de la décision modificative suivante:

- FD C/6161 (assurance) : -837€
- FR C/739118 (autre reversement sur contributions directes) : + 837€

DEVIS

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les devis suivants :

Pour la forêt :

- Abattage/ Façonnage : 2 070€HT(Sylvagest)
- Assistance Bois façonnés : 645€HT (Onf)
- Débardage Grumes : 1 860€HT (Simonin)
- Ehoupage : 60€HT (Arbo'Tech)

Pour la Gendarmerie (Logement n°4)

- Leroy Merlin : 1 075€ HT (1 290.58€ TTC)

QUESTIONS DIVERSES

- Des hélicoptères (45-8 energy) survolent notre territoire à la recherche d'hélium
- La journée Slow Up 2023 se déroulera entre Marnay et Sauvagny le 10 septembre prochain. Des documents d'informations sont disponibles en Mairie
- La remise des prix des maisons fleuries aura lieu le 28 octobre prochain

La séance est levée à 22h00

